Municipalité de Verchères
581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu du règlement No. 584-2023 de la Municipalité de Verchères portant sur les dérogations mineures, adopté en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est donné de la présente demande de dérogation.

DM 06-2023

À l'immeuble sis au 48-50 montée Calixa-Lavallée formé du lot 5 218 534 une demande de dérogation est déposée à l'effet de déroger aux dispositions de l'article 10.3.2.2 du règlement de zonage en acceptant l'implantation d'une remise à une distance entre 0,45 m et 0,71 m de la ligne de terrain au lieu du 3 m réglementaire et de déroger aux dispositions de l'article 10.6.3.3 du même règlement en acceptant l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 6,2 m au lieu du 7,3 m (sens unique).

Le Conseil municipal écoutera et entendra tout intéressé relativement à la demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier au 581 route Marie-Victorin, Verchères. d'ici le 4 décembre 2023.

Donné à Verchères, ce 16 novembre 2023

Municipalité de Verchères

Carole Dulude, g.m.a.
Directrice générale